

PROUDLY BY YOUR SIDE*

*Fiers d'être à vos côtés

Livret d'accueil pour formation Qualiopi





LIVRET D'ACCUEIL

BIENVENUE AU SERVICE FORMATION DE FUJIFILM HEALTHCARE FRANCE !

Table des matières

À quoi sert une formation ?	4
Modalités d'inscription et déroulement du stage	5
Questions fréquentes	7
Notre démarche qualité	8
Confidentialité et respect du RGPD	8
Infos utiles et contacts	8
Conclusion	8



QUI SOMMES-NOUS ?

FUJIFILM HEALTHCARE développe et commercialise les appareils et des techniques d'imagerie médicale et de mammographie. Nous avons décidé d'accompagner nos clients à travers une offre de formation ciblée et adaptée.

FUJIFILM HEALTHCARE se doit d'être un acteur dynamique de la formation des manipulateurs radio et de tous les professionnels de santé concernés. Chaque formation est spécifique ; elle vous permettra d'acquérir les connaissances nécessaires à votre professionnalisation, à la mise en œuvre de la technique au sein de votre cabinet ou service d'imagerie. Ainsi, nous nous attachons à mettre notre expertise à votre disposition et à vous proposer des modules de formation qui vont enrichir ou actualiser vos pratiques.

À QUOI SERT UNE FORMATION ?

La formation professionnelle permet aux salariés et employeurs d'acquérir les connaissances nécessaires pour accomplir leurs projets. Elle est accessible à tout le monde. Elle est constituée d'un positionnement initial, d'un objectif à atteindre et de nombreuses évaluations pour vérifier le niveau d'aptitudes.

Nos formations

Nos formations essentiellement tournées vers l'imagerie médicale et la mammographie. Elles s'adressent principalement aux utilisateurs mais aussi aux administrateurs.

Exclusivement dispensées sur site, elles sont sans cesse actualisées et enrichies à mesure que les techniques évoluent. Elles laissent une grande place à la pratique, élément essentiel de votre métier.

Nos intervenants

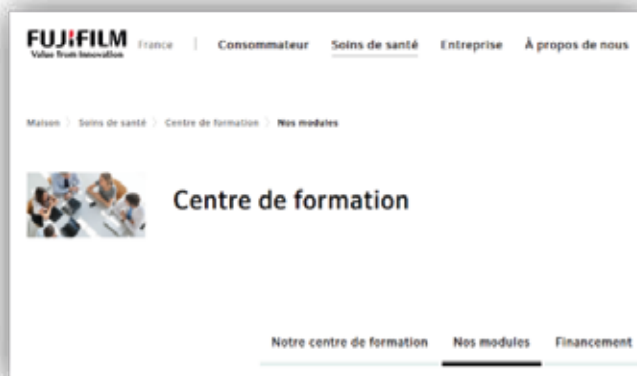
Notre équipe de formateurs experts maîtrise parfaitement les outils, qu'ils aident à enrichir en rencontrant les utilisateurs au fil de ces formations. Certains ont une connaissance fine du secteur et de ses enjeux puisqu'ils en sont issus.

Le rôle du formateur expert : votre formateur expert sera votre principal guide durant cette formation. Il possède une expérience solide dans le domaine et saura vous fournir des conseils adaptés à votre environnement de travail. Il se rendra disponible pour répondre à vos questions et vous accompagner sur le terrain dans la mise en pratique des concepts théoriques. N'hésitez pas à solliciter son aide chaque fois que vous en ressentirez le besoin.

« Pour qu'il y ait apprentissage, il faut qu'il y ait savoir apprendre, aimer apprendre et vouloir apprendre. L'absence de l'une ou de l'autre de ces dimensions entraîne très rapidement un arrêt du processus ». (Belbaum, 1996)

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉROULEMENT DU STAGE

Vous souhaitez plus d'informations sur nos formations, vous souhaitez y participer ? Rendez-vous sur notre site au niveau de la page « **Service de formation** » à l'adresse suivante : <https://www.fujifilm.com/fr/fr/healthcare/ourtrainings/ourmodulas>



Vous pouvez compléter le « **Formulaire de demande d'informations** » à l'adresse suivante : <https://www.fujifilm.com/fr/fr/healthcare/contactformations>

Personnes en situation d'handicap

Sensible à l'accueil des personnes en situation de handicap, Fujifilm Healthcare est à l'écoute de ses clients afin de répondre à leurs besoins spécifiques. A travers son référent handicap, l'équipe du Service de formation Fujifilm Healthcare se mobilise pour que la formation soit réalisée dans des conditions de réussite adaptées pour tous.

Pour toute question concernant cet accompagnement, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap à travers cette adresse e-mail : dorothee.cerelletti@fujifilm.com

La Ressource Handicap Formation mise en place par le réseau AGEFIPH facilite votre accès à la formation professionnelle, soutient votre montée en compétences et votre parcours de formation en prenant en compte vos besoins de rémunération.

Confirmation de votre inscription

Une fois la formation validée avec le référent formation de votre établissement, nous lui adresserons une convention de stage nominative qu'il doit nous retourner complétée et signée. Sans retour de la convention signée 10 jours avant le début de la formation, nous ne pourrions retenir votre inscription. Une convocation sera envoyée aux stagiaires. Dans cette convocation figure le lien vers le présent livret, le règlement intérieur ainsi que le programme de formation.

Durée de la formation : La formation se déroule sur une ou deux demi-journées (voir la convocation remise par votre employeur ou gestionnaire ou cadre de santé) et alterne entre des sessions théoriques et pratiques.

Lieu de la formation : Cette formation se déroule directement sur votre site de travail, ce qui vous permet de lier théorie et pratique dans votre environnement professionnel.

Horaires : Les sessions se dérouleront uniquement en journée selon un planning détaillé qui vous sera remis par votre employeur ou gestionnaire ou cadre de santé, puis confirmé par votre formateur en début de formation.

Engagement : Votre participation active est essentielle pour réussir cette formation. La radiographie et la mammographie sont des domaines qui nécessitent rigueur et précision. Nous attendons de vous que vous vous investissiez pleinement dans cette formation.

Sécurité : Votre sécurité et celle des patients sont une priorité. Vous serez formé-es sur les normes de sécurité radiologique et les procédures à suivre pour garantir un environnement de travail sécurisé.

Respect des normes éthiques : Vous êtes également concerné-es par les questions éthiques liées à la radiologie, notamment la confidentialité des informations, le respect du patient et le consentement éclairé.

Conditions de report et d'annulation

Voir les conditions générales de vente disponibles sur le site de FUJIFILM HEALTHCARE FRANCE.

Les modalités d'interventions

Les modules peuvent être organisés en "inter" ou en "intra" mais exclusivement in situ. La formation est planifiée à des dates précises et elle a lieu dans un lieu adapté et conforme. Les stagiaires viennent de structures différentes ce qui favorise le partage et la diversité des expériences. En Intra, la formation est organisée en fonction des besoins de la structure, son contenu peut être ciblé et personnalisé. Elle se déroule dans les locaux de la structure ou dans une salle adaptée et conforme.

Évaluation et certification :

À la fin de votre formation, vous serez évalués sur vos connaissances théoriques et vos compétences pratiques. La formation n'est pas certifiante mais elle atteste de compétences acquises, maîtrisées ou en cours d'acquisition. L'évaluation inclura :

- Un examen théorique sur les principes fondamentaux de la radiographie et de la mammographie.
- Des exercices pratiques d'acquisition d'images, d'interprétation et de gestion des équipements.
- Une évaluation de votre capacité à appliquer les bonnes pratiques sur le terrain.

À l'issue de la formation vous seront remis

- Un questionnaire de satisfaction
- Un questionnaire d'évaluation des acquis à chaud
- Quelques semaines après, un questionnaire d'évaluation des acquis à froid (à vous ou à votre responsable)

Une fois votre formation terminée avec succès, vous recevrez un document qui attestera de vos compétences en radiographie et mammographie, reconnue par nos partenaires du secteur.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Puis-je poser des questions à mon formateur pendant la formation ?

Oui, votre formateur est là pour répondre à toutes vos questions et vous guider. N'hésitez pas à demander des clarifications ou de l'aide en cas de besoin.

Dois-je avoir une expérience préalable en radiologie pour suivre cette formation ?

oui, cette formation est accessible aux professionnels ayant déjà manipulés, mais si vous n'avez pas d'expérience préalable, signalez le à votre responsable. Un nouveau programme pourra être conçu pour vous.

Que se passe-t-il si je ne peux pas assister à une session ?

Si vous ne pouvez pas assister à une session, veuillez en informer votre formateur dès que possible. Nous ferons de notre mieux pour vous proposer une session de rattrapage. L'absence à une séquence pourra éventuellement être reprogrammée dans une session ultérieure, si celle-ci existe au sein de votre établissement. Aucune reprogrammation ou rattrapage ne pourra avoir lieu sans l'accord de votre administrateur ou employeur, ni sur un autre site que celui de votre établissement de rattachement.

Comment faire une nouvelle demande de formation ou effectuer une remarque ou réclamation sur celle dont je viens de bénéficier ?

Pour être en mesure de vous aider, nous devons connaître les détails exacts de votre demande ou de votre éventuel mécontentement. Pour cela, remplissez le formulaire « **Formulaire de demande d'informations** » sur notre site internet.

NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ

Chez FUJIFILM Healthcare, la démarche qualité repose sur 4 étapes clé :

- 1. Écoute et analyse des besoins** : Nous recueillons vos demandes et définissons clairement les objectifs pédagogiques afin d'assurer une formation parfaitement alignée avec vos attentes.
- 2. Organisation et préparation** : Nous validons les modalités pédagogiques, planifions les sessions et mobilisons les ressources nécessaires (supports pédagogiques, matériel) pour garantir des conditions optimales de formation.
- 3. Animation et transmission** : Nous dispensons la formation dans le respect des objectifs fixés, en appliquant les règles déontologiques, les protocoles d'accueil et de sécurité, et en veillant à l'efficacité des méthodes pédagogiques et des évaluations.
- 4. Suivi et amélioration continue** : Nous analysons de manière qualitative et quantitative les évaluations recueillies tout au long du parcours (avant, pendant et après la formation). Ces données nous permettent d'ajuster et d'améliorer continuellement nos formations.

Chaque année, notre service est évalué et audité par la société mère. Nous sommes engagés dans une démarche qualité selon le référentiel QUALIOPI dédié aux organismes de formation et centre de bilan des compétences.

CONFIDENTIALITÉ ET RESPECT DU RGPD

Notre service de formation s'engage à considérer comme confidentielles les informations de toute nature relatives aux activités, à l'organisation et aux stagiaires. Conformément au RGPD, tout stagiaire en formation est informé lors de son inscription des éléments relatifs au traitement de ses données. Ces informations sont disponibles sur le site de Fujifilm au sein de la [politique de confidentialité](#). En outre, les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données les concernant, qu'ils peuvent exercer en envoyant un mail à droits.donnees.personnelles_hcfr@fujifilm.com

INFOS UTILES ET CONTACTS

Numéro de service de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11922789092 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Lien vers le Réseau handicap :

<https://www.agefiph.fr/comment-demander-une-aide-de-lagefiph>

Référente handicap interne formation : dorothee.cerelletti@fujifilm.com

Responsable Qualité et Affaires Règlementaires : lamia.sari@fujifilm.com

CONCLUSION

Nous sommes convaincus que cette formation vous apportera les compétences nécessaires pour exceller dans votre pratique professionnelle en radiographie et mammographie. Nous vous encourageons à profiter pleinement de cette opportunité pour enrichir vos connaissances et améliorer la qualité des soins prodigués à vos patients.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024 - FORMATION EQUIPEMENTS FUJIFILM

1. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des services formations de FUJIFILM HEALTHCARE France à destination de toute personne morale ou physique (« le Client »), qu'il s'agisse d'une formation issue du catalogue de formation de FUJIFILM HEALTHCARE France ou d'une formation répondant aux besoins spécifiques du Client. Le Participant (« Participant ») est soit le Client soit un salarié du Client. En tous les cas, le Client est responsable du respect des présentes CGV et au bénéfice de son personnel (« le Participant »). La réservation d'une formation implique l'acceptation entière et sans réserve du Client de ces Conditions Générales de Vente. Le Client reconnaît également avoir bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de FUJIFILM HEALTHCARE France, lui permettant de s'assurer de l'adéquation des services de formations proposés à ses besoins. Le fait pour FUJIFILM HEALTHCARE France de ne pas se prévaloir d'une des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente ne vaut pas renonciation par FUJIFILM HEALTHCARE France et ne prive pas FUJIFILM HEALTHCARE France de la possibilité de s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent uniquement sur le territoire français, y compris les DROM-COM.

2. FORMATION

2.1. Description

Les présentes CGV encadrent l'offre et la réalisation des formations en présentiel effectuées au sein des locaux du Client relatives aux équipements et accessoires commercialisés par FUJIFILM HEALTHCARE France et/ou ses sociétés affiliées.

2.2. Modalités d'inscription aux formations.

Le Client doit inscrire les Participants préalablement à toute formation en remplissant le formulaire en ligne accessible ici.

2.3. Engagement et nombres de participants

Le nombre de Participants doit être validé par le Client 15 jours avant la date du début de la formation. Dans le cas où le nombre de Participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, FUJIFILM HEALTHCARE France se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation au plus tard 3 jours avant la date du début de la formation, sans que le Client ne puisse réclamer d'indemnités. Le nombre de Participants minimum est 1. Le Client a la possibilité de remplacer un Participant empêché par un autre Participant qui aurait les mêmes besoins et le même profil, sans coût supplémentaire, jusqu'à 24 heures ouvrés avant la date du début de la formation.

2.4. Prise en charge par un opérateur de compétence agréé (OPCO)

Si le Client bénéficie d'un financement par un opérateur de compétences agréé chargé de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où FUJIFILM HEALTHCARE France ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au Client.

3. ANNULATION OU REPORT

3.1. Le Client et FUJIFILM HEALTHCARE France déterminent d'un commun accord les dates de Formation qui deviennent fermes. Dans le cas où le Client annule ou reporte une formation ainsi planifiée, les indemnités suivantes seront dues par le Client :

- annulation ou report communiqué moins de 3 jours ouvrés avant la date du début de la formation : 50% du prix de la formation seront facturés au Client

3.2. Dans le cas où un Participant ne se présente pas le jour de la formation, sans que cela ne soit communiqué dans le délai précisé à l'article 4 des présentes CGV, le prix de la formation sera entièrement facturé au Client.

4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Une convention de formation est établie pour chaque formation avec chaque Participant. Cette convention est adressée en deux exemplaires dont un exemplaire doit être retourné à FUJIFILM HEALTHCARE France par le Client, revêtu du cachet de l'entreprise. Chaque formation fait l'objet d'une attestation de présence qui peut être fournie au Client sur demande.

5. PRIX

5.1. FUJIFILM HEALTHCARE France transmettra un devis au Client indiquant le prix de la formation.

5.2. Le devis est valable pendant 30 jours, suivant la date d'envoi du devis au Client.

5.3. Tous les prix sont exprimés et facturés au tarif HT en vigueur à la date de la finalisation de l'inscription. Toutes les taxes sont à la charge du client et sont facturées en sus du tarif HT.

5.4. Le cas échéant, les frais de déplacement des formateurs, de location de salle ou de matériel sont également à la charge du Client et sont inclus dans le coût de la formation.

6. CONDITIONS DE REGLEMENT

6.1. Le montant de chaque facture est exigible à la date de règlement indiquée sur la facture selon les dispositions légales en vigueur. Aucun escompte ne sera accordé. Le paiement de chaque facture s'effectue à l'échéance prévue sur la facture.

6.2. En cas de non-paiement ou de paiement d'une échéance à une date postérieure à celle figurant sur la facture, toutes les sommes échues ou à échoir seront immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable. En application de l'article L. 441-10 du code de commerce, des pénalités de retard égales au taux d'intérêt légal en vigueur majoré de dix (10) points, seront exigibles dès le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, en cas de non-paiement par le client à l'échéance, de tout ou partie des sommes dues au titre de la vente. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros sera due par le Client en plus des pénalités de retard applicables. Une mise en demeure de payer pourra être adressée au client par lettre recommandée avec accusé de réception.

7. RESPONSABILITE

7.1. La responsabilité de FUJIFILM HEALTHCARE France ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou tout mauvais usage des matériels et supports de formation, ou toute cause étrangère à FUJIFILM HEALTHCARE France.

7.2. En tout état de cause, la responsabilité de FUJIFILM HEALTHCARE France est strictement et expressément limitée au prix de la formation en question payé par le Client, sous réserve qu'il s'agisse de dommages directs démontrés par le Client. La responsabilité de FUJIFILM HEALTHCARE France ne peut être engagée en ce qui concerne les dommages indirects.

7.3. En outre, la responsabilité de FUJIFILM HEALTHCARE France ne pourra pas être engagée en cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté tels que la force majeure et, notamment, en cas de : grève, incendie, lock-out, inondation, bris de machine, incident chez des fournisseurs, guerre, émeute, réquisition, réduction autoritaire des importations, retard dans les transports, impossibilité de s'approvisionner dans des conditions normales, ou vol.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

La réalisation par FUJIFILM HEALTHCARE France

des formations auprès du Client n'entraîne aucune cession, concession ou mise à disposition du Client des droits de propriété intellectuelle et/ou du savoir-faire de FUJIFILM HEALTHCARE France ou de toute autre société du Groupe FUJIFILM Corporation, qui demeurent la propriété entière et exclusive de FUJIFILM HEALTHCARE France ou des autres sociétés du Groupe FUJIFILM Corporation. Le Client devra respecter à tout moment les droits de propriété intellectuelle et/ou le savoir-faire dont FUJIFILM HEALTHCARE France ou les autres sociétés du Groupe FUJIFILM Corporation sont propriétaires, et en aucune façon y porter atteinte. FUJIFILM HEALTHCARE France se réserve l'exclusivité de l'utilisation de la marque FUJIFILM sous toutes ses formes, pour tout mode de communication, y compris Internet et le Client ne pourra pas utiliser la marque FUJIFILM sans l'autorisation expresse et préalable de FUJIFILM HEALTHCARE France ou de toute autre société du Groupe FUJIFILM Corporation.

9. CONFIDENTIALITE

Le client s'engage à conserver strictement confidentiels les présentes CGV ainsi que tous les résultats, les informations et documents de quelque nature que ce soit y afférents et auxquels il aurait eu accès ou dont il aurait pu avoir connaissance à l'occasion de la négociation ou de l'exécution des CGV. Ces informations seront considérées comme confidentielles au sens de l'article L.151-1 du code de commerce et de la loi n°2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires. Le Client s'engage également à faire respecter cette obligation par tous les membres de son personnel concerné, dont il se porte fort.

10. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles relatives aux Participants et recueillies auprès du Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par FUJIFILM HEALTHCARE France. A ce titre, le Client agit en tant que responsable de traitement et FUJIFILM HEALTHCARE France en tant que sous-traitant. Dès lors, le Client s'engage à informer les personnes concernées du transfert et du traitement de leurs données par FUJIFILM HEALTHCARE France aux fins de la réalisation et du suivi des formations. FUJIFILM HEALTHCARE France procède au traitement de ces données personnelles dans le respect de la réglementation applicable et des instructions documentées du Client, conformément à l'Accord relatif à la sous-traitance conclu entre le Client et FUJIFILM HEALTHCARE France.

11. LOI APPLICABLE ET CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de contestation quelconque se rapportant aux ventes, à la formation, à l'exécution et à l'interprétation de chaque commande, aux présentes CGV et à tout accord conclu entre le Client et FUJIFILM HEALTHCARE France, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS AURA COMPÉTENCE EXCLUSIVE.



FUJIFILM HEALTHCARE France S.A.S

25-29 Quai Aulagnier – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
RCS Nanterre 408 663 441